

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE

SEANCE DU VENDREDI 03 OCTOBRE 2025

Membres en exercice : 10

Membres présents : 08

L'an deux mil dix-vingt-cinq, le vendredi 03 octobre à 20h, sur convocation du 19 septembre, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Mesdames Laetitia CHAUVEAU, Pauline BAND'HOU et Nathalie COCHEREAU, Messieurs Frédéric SERRE, Alexis CAZE-CHANLONG, Laurent RIVET, Bastien HUARD et Romain LEJARDS.

Absents excusés Mmes Karine ABBAMONTE, pouvoir à M SERRE.

Secrétaire de séance : M Cazé-Chanlong

Compte rendu des commissions

M le Maire demande aux élus s'ils ont à faire des comptes -rendu de commission. La réponse est non

M le Maire informe que la rentrée des classes c'est bien passée, l'effectif du syndicat scolaire est encore cette année en baisse, 109 enfants sont inscrits, il y a eu une bonne surprise avec l'arrivée de 5 enfants en septembre. La commune a 24 enfants qui fréquentent l'école, M Marchal, employé du SIVOP et de la commune de Le Thieulin a quitté ces fonctions, il est remplacé par M Valentin VILLETTE (Sivop et commune de Le Thieulin). M HUARD demande à qui appartiennent les locaux et qui fait l'entretien. M le Maire répond que les bâtiments appartiennent au SIVOP, l'entretien est fait par le personnel du SIVOP, en ce qui concerne les espaces verts, par l'employé communal de la mairie de Fruncé. M Huard souligne qu'un enfant s'est retrouvé coincé dans les toilettes car la serrure était défectueuse. Les pompiers sont intervenus. M le Maire informe qu'il n'était pas au courant. M Huard fait part de son intention d'appeler M Le Président du SIVOP mais se ravise et attend la réunion du conseil d'école prévu fin octobre.

Délibération demande de Fonds de concours

M le Maire présente un tableau mentionnant les investissements suivants

1- l'atelier communale pour un montant HT de 77 377.11€. M le Maire informe que l'ensemble des subventions à percevoir est de 37 140€. De ce fait le reste à charge est de 40 237€. M le Maire propose de solliciter le fonds de concours à hauteur de 50% du reste à charge soit 20 118€.

Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de solliciter le fonds de concours auprès de la communauté de communes entre Beauce et Perche à hauteur de 20 118€ pour ce projet.

2- Achat de mobilier : achat de tables pour la salle des fêtes pour un montant de 2 545€. M le Maire informe qu'il n'y a pas de subvention pour cet investissement, il propose de solliciter le fonds de concours à hauteur de 50% du reste à charge soit 1272€.

Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de solliciter le fonds de concours à hauteur de 1272€ pour ce projet.

3-Bâtiment Mairie rénovation des portes coupe feux et réfection de la clôture, montant des travaux 7 117€. M le Maire informe que les subventions allouées pour ce projet sont de 3008€, le reste à charge est donc de 4 109€. M le Maire propose de solliciter le fonds de concours à hauteur de 50% soit 2054€.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de solliciter le fonds de concours à hauteur de 2054€

4- Petit équipement achat d'une pompe pour un montant de 1149€. M le Maire informe qu'il n'y a pas de subvention pour cet achat, il propose donc de solliciter le fonds de concours à hauteur de 50% du reste à charge soit 556€.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de solliciter le fonds de concours à hauteur de 556€

M le Maire informe que la somme totale solliciter pour le fonds de concours est donc de 24 000€, l'intégralité de l'enveloppe est donc dépensée.

Choix de l'entreprise pour la clôture du jardin du presbytère

M le Maire informe qu'il a contacter 3 entreprises

SARL ABREU- pas de réponse
LEGAULT PAYSAGE – 5 948.13€HT
SARL COURBE CLOTURE- 7 315€ht

Le conseil valide à l'unanimité le devis de l'entreprise LEGAULT PAYSAGE pour un montant hors taxe de 5 948.13€

Virement de crédit

M le Maire informe qu'il convient de compléter les lignes emprunts par 2 virements de crédit

Section d'Investissement

Article 2115 Terrains bâtis : - 3750€
Article 1641 emprunt : + 3750€

Section Fonctionnement

Article 61521 Bâtiments publics ! – 1750€
Article 66111 emprunt : + 1750€

Après avoir entendu cet exposé le conseil, à l'unanimité, valide les virements de crédit tels que mentionné ci-dessus.

Demande de subvention AFM Téléthon

M le maire propose de verser une subvention à l'AFM, il rappelle que l'année dernière la commune a versé la somme de 50€. Après avoir entendu cet exposé, le conseil valide à l'unanimité le versement d'une subvention de 50€

11 novembre

M le Maire propose de reconduire le repas des anciens pour le 11 novembre. Il informe aussi de son absence pour raison personnelle. Il y a potentiellement 63 bénéficiaires, le repas sera à la table des Canots à Courville sur Eure. M Lejards demande les conditions pour les colis. M le maire réponds que les colis sont réservés aux personnes qui ne peuvent se déplacer pour des raisons de santé.

Concernant les colis, il y a 8 bénéficiaires, M le Maire propose d'ajouter au colis les rillettes de l'élevage de la Louverie de Saint Denis des Puits au colis de la ferme des Vitriers. Le conseil municipal donne son accord.

Arbre de Noel

La date de l'arbre de Noel est arrêtée au dimanche 14 décembre, il y a 42 bénéficiaires (de 0 à 8 ans). M le Maire demande si la commune maintient l'achat de livres et si oui à quel prix en moyenne. Le conseil à l'unanimité décide de garder l'achat de livre et décide d'augmenter le prix d'achat moyen en le passant de 12€ à 15€ maximum.

Les horaires sont les suivants : rendez-vous à 14h pour les crêpes, début du conte à 15h puis passage du père Noel.

Prochaine Mandature

M le Maire annonce au conseil les nouvelles modalités de vote pour les élections municipales

Scrutin de liste : à savoir une liste est réputée complète à 9 ou 11 listiers. La parité doit être faite en sachant que la personne qui sera maire n'est pas compté soit

Liste de 9 personnes : 4 hommes-4 femmes + 1 maire

Liste de 11 personnes : 5 homes- 5 femmes + 1 maire

On vote LA LISTE, on ne peut pas rayer un ou des noms sur la liste sinon le vote est nul.

En cas de plusieurs listes, la proportionnelle est de mise.

M le Maire se représente avec une liste complète de 11 personnes, la majorité des membres du conseil repart, 3 femmes intègrent la nouvelle liste pour les élections de 2026.

Devenir de la carrière

M le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur le devenir de la carrière, en effet la commune possède un hectare de friche. Que doit-on faire ? garder en friche, garder la carrière, installer des panneaux solaires, M le Maire propose de faire une commission le 15 novembre à 14h pour aller sur site et voir la destination de ce terrain.

Mme Chauveau rebondit sur l'organisation pour installer les décorations de Noël. Elle demande qui sera disponible, Certains élus se portent volontaire.

Plan de sauvegarde

M le Maire informe que lors de la tempête du 25 juin il s'est senti seul à faire face de 21h à minuit. Il rappelle que la commune doit faire un plan de sauvegarde pour savoir qui fait quoi : et surtout ne pas être seul en cas de problème. Le plan de sauvegarde sera discuté lors de la commission des travaux du 15 novembre.

Informations et Questions diverses

Poteaux incendie : M le Maire informe que la Communauté de communes a donné son accord pour l'installation de poteaux incendie sur la canalisation de production d'eau. La commune doit obligatoirement passer par la société AQUALTER, prestataire de la délégation de service. M le Maire attend un rendez-vous avec le service prévention pour optimiser les implantations des poteaux d'incendie.

Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes 2025. M le Maire informe que le conseil communautaire du 22 septembre dernier a validé à l'unanimité la répartition du FPIC comme les années précédentes à savoir la réversion complète aux communes. M le Maire informe que la commune de Fruncé percevra la somme de 12 108€.

Travaux La Heuze M le Maire rappelle que des travaux de voirie ont été réalisés pour un montant de 13 583.28€HT. M le Maire rappelle que c'est la commune d'Orrouer qui a porté ce dossier, la route est à la charge des 2 communes. Le coût pour la commune, déduction faite des subventions (FDI et Fonds de Concours d'Orrouer), est de 2 070.88€ HT.

Nuisance Haie débordant sur le domaine public. M le Maire propose au conseil d'instaurer par délibération la possibilité pour la commune d'intervenir auprès des propriétaires ou locataires des haies et arbres qui débordent sur le domaine public. La procédure envisagée est la suivante : envoi d'un courrier en recommandé, sans réponse et sans effet du courrier, une mise en demeure est envoyée. Si la mise en demeure n'est pas suivie des faits, M le Maire propose de faire réaliser les travaux et d'envoyer la facture à qui de droit. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Travaux en cours M le Maire informe que le curage des fossés est en cours

Calvaire M le Maire propose de déplacer le calvaire du Puits sur le pan coupé du chemin communal à l'entrée du hameau situé avant le 2 Le Puits. M RIVET propose de le mettre dans le chemin communal à côté de la haie. La commission travaux va regarder ces 2 propositions lors de sa commission du 15 novembre.

M RIVET demande si la commune peut faire un courrier car certains véhicules au hameau le Puits peuvent gêner la circulation. Une sensibilisation des riverains sera faite par M le Maire.

M LEJARDS signale qu'il a eu encore un accident au Bois Hinout, il sait bien que la propriété est située sur le territoire de CERNAY, il maintient que la haie n'est pas à sa place. M le Maire revient sur la possibilité de la commune d'installer un miroir. M le Maire fera un courrier à Mme le Maire de CERNAY afin qu'elle intervienne auprès des propriétaires.

M RIVET signale qu'il a abimé son broyeur au bois Roger avec une souche qui n'a pas vue.

Mme COCHEREAU revient sur les bordures de caniveaux qui, selon elle, n'ont jamais été nettoyés. M le Maire répond que l'employé communal a déjà réalisé cette tâche au cours de l'année mais que l'entretien est difficile au regard de la vétusté des caniveaux.

M le Maire informe que la vente du presbytère aura lieu le 18 octobre 2025, Mme Cochereau demande combien aura couté l'opération du presbytère. Mme Chauveau répond qu'un bilan sera fait et communiqué aux membres du conseil.

M LEJARDS demande quand les travaux du hangar concernant le mur et le portail seront réalisés, M le Maire informe font être réalisée a partir de la semaine 42.

M RIVET demande si le 14 juillet s'est bien passé, Mme CHAUVEAU répond que oui malgré le peu de bénévoles pour tenir les stands, les participants étaient là, les courses pour les enfants ont été installées dans le jardin du presbytère, cela a permis aussi à un certain nombre d'administrés de découvrir le jardin du presbytère.

L'ordre du jour ayant été épuisé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 22h55